

Bulletin d'information de SELONNET



*Bloun pitchoun päs
mai grand renoum*

N° 58 Décembre 2013



Michel GRAMBERT, maire de Selonnet, et l'équipe municipale
ont le plaisir de vous convier
à la cérémonie des vœux qui se déroulera
le samedi 11 janvier 2014 à 18h
à la salle des fêtes de Boulangère.

MAI 2013

La journée citoyenne a eu lieu le 18 mai dernier. Cette année il s'agissait de nettoyer les alentours du quartier de Boulangère et ceux du centre de la station de Chabanon puis de commencer à aménager l'espace nécessaire à la réinstallation de la bascule sur son emplacement d'origine (sur la placette, à côté du chemin de la famille BARLES). Le photo montage ci-contre donne un aperçu du résultat final prévu pour le printemps 2014. L'organisation a dû être adaptée à cause du mauvais temps. Malgré tout, l'ambiance était au rendez-vous et agents communaux, élus et habitants ont pu prolonger ce moment autour d'un repas servi à la salle des fêtes.



JUIN 2013

Comme chaque année, le comité des fêtes de Selonnet a organisé une belle soirée à l'occasion de la fête de la musique. La première partie de la soirée a été animée par M. Philippe BRIMICOMBE alias DJ Fifou et Jacqueline MICHEL à l'accordéon. Elle s'est poursuivie avec un DJ de Gap qui a aussi proposé des jeux au public.

Été 2013

A l'initiative de Mme Michèle POPARD, conseillère municipale, l'office de tourisme Blanche Serre-Ponçon a proposé, tout l'été, des balades gourmandes. Ces circuits pédestres permettaient d'allier les plaisirs de la marche, de la découverte de la nature et des produits de notre terroir avec des arrêts réguliers chez des producteurs locaux de la vallée regroupés au sein de l'association ASSOVAL. Les balades, encadrées par Claude TORRES-DENAIX, n'ont pas eu le succès escompté. Le prix, la publicité, le fonctionnement seront donc à revoir d'ici à l'été 2014.



CARTE D'ANIMATION Association Chabanon Dynamique Station de Chabanon-04140 Selonnet	CARTE N°1 - ÉTÉ 2013	CARTE D'ANIMATION CHABANON - N° 1 NOM-PRÉNOM : _____ Cette carte vous donne accès : • balade à thème « la flore » • balade à thème « les insectes » • découverte des étoiles • rencontre avec les marmottes	8€/personne en vente au point accueil de Chabanon
	NOM : _____ PRÉNOM : _____	Il s'agit d'une carte nominative valable pour une seule personne. Renseignements : point accueil de Chabanon : 04 92 32 48 59	

Cet été, l'association « Chabanon Dynamique » a mis en place une carte d'animation, au prix de 8€ par personne, permettant d'accéder, à un tarif avantageux, à la plupart des activités organisées par ses soins : balades à thème « la flore » et « les insectes », découverte des étoiles, rencontre avec

les marmottes,... animées par Toto, sans oublier le Cluedo géant. Ces animations viennent renforcer l'offre de loisirs de la commune déjà bien fournie : marche nordique et randonnées pédestres accompagnées (animées par Claude TORRES-DENAIX), bike-park VTT, piscine de plein air,...

Visuel créé afin de communiquer sur la dimension 4 saisons >>>



Été 2013 (suite)

Devant le succès rencontré les années précédentes, le stage d'été « Voile » a été reconduit une troisième fois. Dix-huit jeunes (8 filles et 10 garçons) y ont participé. Organisé à la base nautique de Chorges pendant 5 jours il était encadré par Anne SVOBODA, Trécy TAÏEB et Véronique NICOLE. Outre la voile, de nombreuses activités telles que le Beach Volley, la planche à voile, la baignade, ... étaient proposées aux jeunes.



Trois autres animations étaient organisées par la mairie et la coordinatrice, Anne SVOBODA : - une sortie au lac de Serre-Ponçon où 16 ados ont pu s'essayer à la bouée tractée,

- un stage de graff visant à « habiller » de couleurs les murs de la cour de l'école primaire. Ce stage, dont la fréquentation a fluctué entre 10 et 16 participants, était co-encadré par Nathalie RAMON, originaire de Volonne.

- deux soirées gratuites, proposant aux jeunes d'assister à des concerts, ont été annulées faute d'inscrits.



NOVEMBRE 2013

Depuis plusieurs années, la commune est inscrite au concours départemental des villes et villages fleuris qui vise à récompenser les collectivités pour le fleurissement des villages mais aussi pour l'amélioration du cadre de vie (propreté, mobilier urbain, création d'espaces publics,...). L'objectif est d'obtenir le label « Village fleuri » qui est un atout indéniable en terme d'attractivité touristique.

Le 7 novembre dernier, M. Gilbert SAUVAN, président du Conseil Général, a remis à la commune le « prix spécial encouragement » et une dotation de 200€ pour le fleurissement de l'année 2014. Un livret illustré est à la disposition de chacun, à la maison communale, afin de découvrir les autres communes récompensées.

DECEMBRE 2013

Pour la 4ème année consécutive, le comité des fêtes de Selonnet, en partenariat avec l'Office de Tourisme Blanche Serre-Ponçon, a organisé le chemin des crèches. Pour l'occasion, plus d'une vingtaine de crèches ont été installées dans le village. Toutes différentes mais toutes aussi belles. Elles seront visibles jusqu'au 6 janvier...



Le samedi 14, au soir, le comité des fêtes organisait également la Fête de la Lumière. Dans une ambiance très chaleureuse chacun a pu apprécier les illuminations du village, faire quelques achats d'artisanat et échanger autour du grand feu de joie avec à la main, du vin chaud, du chocolat chaud, des gaufres ou encore une bonne soupe de courge aux noisettes !

A L'ÉCOLE PRIMAIRE COMMUNALE ...



Commencés à l'automne 2012 par la destruction de l'ancien bâti et l'installation d'un nouvel escalier de secours, les travaux de réfection des toilettes de l'école ont pris fin aux vacances de la Toussaint 2013. Ce sont les agents techniques communaux qui, entre deux interventions sur la voirie ou le réseau d'eau, ont réalisé l'ensemble de cette construction. Désormais les toilettes de l'école sont aux normes d'accessibilité et l'escalier de secours est sécurisé. Afin de parfaire cet ensemble, les élus ont décidé de faire construire un portail en bois à M. Michel ROUGON, artisan menuisier installé au quartier de la petite Chaumette. Les toilettes publiques automatiques, installées côté place, font également partie de cet ensemble qui a coûté près de 53 000 € TTC et a été subventionné par la Région PACA à hauteur de 15 000 €. (Photo 1)

Durant l'été 2013, les agents techniques communaux ont également procédé à la reprise du mur d'enceinte de la cour de l'école afin d'améliorer l'étanchéité supérieure et de refaire l'ensemble du crépi. Pour embellir cette réalisation, les enfants participant au stage de graffiti (voir page 3) ont laissé libre cours à leur imagination. (Photo 2)

Enfin, ces derniers jours, M. René VIDAL, installé à Villaudemard, a fait don à l'école, d'un ensemble composé du blason de la commune, de la devise républicaine, et d'un porte-drapeaux. Cette réalisation, installée à côté de l'entrée de l'école, répond à la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, ordonnant l'installation des drapeaux français et européen, ainsi que de la devise républicaine au fronton des écoles. (Photo 3)

A la rentrée de septembre 2014, l'école de Selonnet, comme l'ensemble des écoles françaises, appliquera la réforme des rythmes scolaires. Après un long travail de concertation

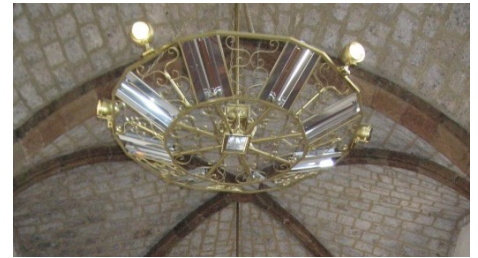
	8h	8h30	11h30	13h10	13h30	15h30	16h30	18h30
LUNDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIDIENNE	APC	ENSEIGNEMENT	TAP	GARDERIE	
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIDIENNE	APC	ENSEIGNEMENT	TAP	GARDERIE	
MERCREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT						
JEUDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIDIENNE	APC	ENSEIGNEMENT	TAP	GARDERIE	
VENDREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDIDIENNE		ENSEIGNEMENT	TAP	GARDERIE	

entre les parents d'élèves, les instituteurs, les autres écoles du canton et l'adjointe en charge des affaires scolaires (Mme Marie-France DULAU), le planning ci-contre a été adopté.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

LE CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE DE SELONNET

Depuis deux ans l'église St Antoine (située à proximité du lotissement Lesdiguières) n'a plus de système de chauffage. Cette situation est très préjudiciable pour la tenue des cérémonies religieuses mais également pour toutes les manifestations culturelles pouvant s'y tenir.



Après avoir recherché des aides financières auprès de différents partenaires, la commune a profité de la création du Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC) pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence. Ce dernier est actuellement en cours d'instruction.

L'avant-projet se compose d'une révision du système électrique de l'église et de l'installation de lustres radiants (chauffage + éclairage).

Le montant prévisionnel maximal de l'opération est de 33 058 € HT. Dont 9 918 € peuvent être apportés par le FODAC. D'autres recherches de financement, notamment auprès de l'association diocésaine, sont en cours.

REFECTION DU MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE DE SELONNET

Depuis des années, le mur d'enceinte du cimetière se dégrade en raison de l'enduit en ciment utilisé lors d'une précédente réfection. Le ciment empêche le mur de respirer, retient l'eau et le mur « explose » lors des périodes de gel et de dégel.



Planification des travaux

Plusieurs phases de travaux sont nécessaires en raison de la nature de ces derniers, des contraintes administratives et météorologiques, des précautions à prendre pour protéger les sépultures, etc.

Il reste maintenant à réaliser les phases de :

- reconstruction des parties écroulées et de décroulage de l'enduit au ciment sur les parties encore saines, pour laisser respirer ce mur et éviter d'avoir les mêmes dégradations dans quelques années,
- reprise des joints et enduits avec de la chaux.

Le cimetière se trouvant dans le périmètre des bâtiments historiques (tour classée), l'architecte des Bâtiments de France a visé le dossier et a donné son accord pour les travaux à condition de respecter des règles de restauration à l'ancienne.

Un appel d'offres a été lancé en octobre 2013 pour réaliser la phase de reconstruction en 2014.

REFECTION DU CAPTAGE DE VALENTIN

Les travaux débuteront en juin 2014 pour se terminer à l'automne de la même année. Ce report est dû à des contraintes administratives relatives à la nécessaire prorogation des autorisations de travaux, d'une part, et au retard pris par le bureau d'études chargé du dossier (ce dernier ayant subi une procédure de liquidation judiciaire à l'été 2013), d'autre part.

LES NOUVEAUX HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

- du 01/06 au 30/09 (horaires d'été) :

Lundi	de 13h30 à 17h30
Mardi	de 13h30 à 17h30
Mercredi	de 13h30 à 17h30
Judi	de 13h30 à 17h30
Vendredi	de 9h à 12h
Samedi	de 9h à 12h de 13h30 à 16h30

- du 01/10 au 31/05 (horaires d'hiver) :

Lundi	de 13h30 à 16h30
Mardi	de 13h30 à 16h30
Mercredi	de 13h30 à 16h30
Judi	de 13h30 à 16h30
Vendredi	de 9h à 13h
Samedi	de 9h à 12h

Contact : ZA Les Iscles - 04140 Seyne
Tél. : 04 92 35 22 41



LA MAIRIE MET EN VENTE :

- D'anciens pupitres de l'école communale.
=> 50€ pièce
- Un grand congélateur armoire (utilisé il y a encore quelques années au restaurant scolaire)
=> 500€
- Un véhicule utilitaire de type Renault Trafic. 1ère immatriculation en juillet 1996, propriété de la commune depuis juillet 2000. Etat passable. A voir sur place. Vente pour pièces.
=> au plus offrant avant le 31 janvier 2014

NUISANCES DUES AUX PIGEONS

Afin d'évaluer la population de pigeons présente au village, tous les propriétaires déplorant l'installation de colonies sous leur toit sont priés de se faire connaître en mairie. En fonction du nombre de maisons touchées, une solution globale pourrait être envisagée.

NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE



Depuis le 16 septembre 2013, un nouveau permis de conduire sécurisé au format « carte de crédit » est en vigueur.

Désormais, les formats de permis de conduire et les catégories de permis sont unifiés au sein de l'Union européenne. Le nouveau permis sécurisé, au format « carte de crédit », contient une puce et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude. La puce contient les seules et uniques informations visibles sur le titre (Etat-Civil du conducteur, date de délivrance et numéro du titre, catégories obtenues, éventuelles restrictions au droit à conduire : port de lunettes, handicap...). La France a choisi la période de validité maximale du titre, la plus favorable aux usagers, soit 15 ans pour les catégories A et B (5 ans pour les autres catégories). Le principe du permis à points ne change pas. Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013, soit environ 38 millions de titres, sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Les conducteurs concernés seront informés ultérieurement des conditions de la reprise progressive de ces permis, à partir de 2015. **Il est donc inutile d'aller en préfecture pour changer son permis de conduire contre un nouveau format !**

10+5

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.



CARTE D'IDENTITÉ

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer en mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

ELECTIONS

En 2014 les électeurs seront appelés plusieurs fois aux urnes :

- > Elections municipales : le 1er tour se tiendra le 23 mars 2014 et le 2nd tour (si besoin) le 30 mars 2014.
- > Elections européennes : un seul tour sera organisé le 25 mai 2014.

A l'avenir, et dès ces deux élections, il sera obligatoire, pour pouvoir voter, de présenter sa carte d'électeur et une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, permis de chasser ou encore carte du combattant de couleur chamois ou tricolore).

Si rien ne change pour les européennes, ce n'est pas le cas des municipales : le seuil du scrutin de liste à la proportionnelle est passé de 3500 habitants à 1000 habitants. Pour les communes de moins de 1000 habitants, comme Selonnet, le déroulement du scrutin reste le même : scrutin plurinominal majoritaire à deux tours (le panachage demeure possible).

Désormais tous les candidats doivent se déclarer en préfecture avant le 1er tour, une personne non déclarée en préfecture ne pourra être élue. Date limite de déclaration : 6 mars 2014.

Une fois le nouveau conseil municipal installé, le maire puis les adjoints seront élus par les conseillers municipaux. A Selonnet, le maire, le 1er et le 2ème adjoint (trois premiers élus pris dans l'ordre du tableau) siègeront également au sein de la Communauté de Communes du Pays de Seyne qui comprendra 23 sièges (8 à Seyne, 3 à Montclar et Selonnet, 2 à Auzet, Barles, Le Vernet et Verdaches, et 1 à Saint-Martin-les-Seyne).

Plus d'informations : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections/Municipales-2014>

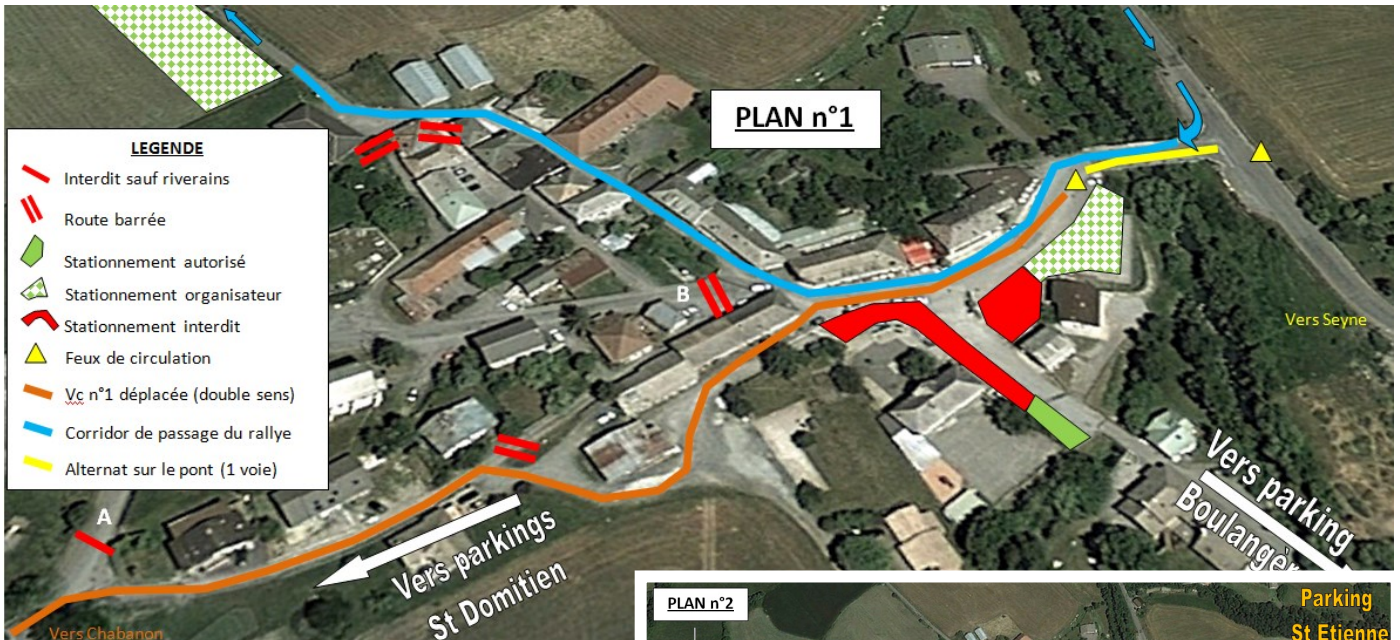


A VENIR : LE RALLYE MONTE-CARLO



Le vendredi 17 janvier 2014, notre commune accueillera le Rallye Monte-Carlo à l'occasion de la spéciale Selonnet - Col des Garcinets - Bréziers (22,75 km). Les concurrents devraient passer au village entre 10h40 et 13h.

Au village, les conditions de circulation seront modifiées. Ci-dessous, toutes les explications.



> Du jeudi 16 janvier 2014, 8h, au vendredi 17 janvier, 15h, le stationnement sur la place du village sera interdit sur les emplacements repérés en rouge et en damier, sur le plan n° 1.

> Du jeudi 16 janvier 2014, 18h, au vendredi 17 janvier 2014, 15h, la circulation sur la voie communale n°1, entre les points A et B repérés sur le plan n°1 annexé au présent arrêté, sera interdite

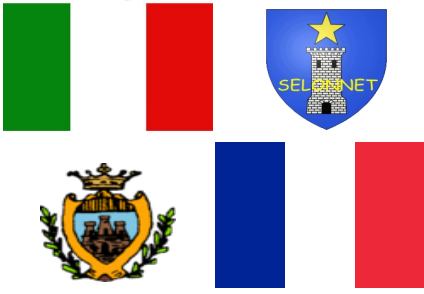
pour tous les véhicules, à l'exception de ceux des riverains et des services de secours. La circulation à double sens est reportée sur la Vc n°1a dite « Rue Barles » (en orange sur le plan).

> La circulation sur le pont sera organisée ainsi qu'il suit, dans le sens Seyne > Chabanon : la voie de droite sera un corridor réservé au passage des voitures du rallye, la voie de gauche sera ouverte à la circulation de tous les véhicules, un alternat sera mis en place à l'aide de feux de circulation.

> Sur le plan n°1, le corridor réservé au passage des voitures du rallye est repéré en bleu. Il correspond à l'emprise de la route départementale n°1 dans sa partie située en agglomération. De part et d'autre de ce dernier, le stationnement sera interdit. Cette interdiction est valable du jeudi 16 janvier 2014, 8h, au vendredi 17 janvier, 15h.

> Les spectateurs souhaitant stationner à proximité du village devront le faire sur les emplacements repérés en orange sur le plan n°2.





JUMELAGE SELONNET / FILETTINO



www.comunefilettino.it

www.campostaffi.it

NOUVELLES DE FILETTINO

Le nouveau maire de Filettino, le docteur Paolo De Meis, a chargé Paolo Ottaviani, secrétaire du Conseil Paroissial que nous avons déjà accueilli à Selonnet, de réactiver le jumelage entre nos deux communes. Après avoir pris contact avec les référents aux questions sur les jumelages à Bruxelles, un dossier a été déposé en vue d'obtenir des financements pour mettre en place des échanges entre les associations, écoles etc. Une condition cependant : le jumelage doit s'élargir à deux autres partenaires de l'Union Européenne, présentant des caractéristiques similaires à Selonnet et Filettino, proposés par l'Union Européenne.

LA RECETTE DE LA BAGNA CAUDA

La bagna cauda, l'une des spécialités gastronomiques du Piémont, est une sauce tiède à base d'ail (très utilisé dans cette région) et d'anchois.

Ingrédients, pour 4 personnes : ail : 4 gousses, anchois au sel : 8 , lait : 125 ml, beurre : 50 g, huile d'olive : 100ml, vin rouge : 1 verre.

Nettoyez les anchois avec le vin, retirez leurs entrailles et décollez l'arête centrale.

Émincez l'ail et mettez-le dans une casserole avec le lait. Laissez cuire à feu doux.

Puis, dans une autre casserole, de préférence en terre cuite, faites chauffer l'huile d'olive et le beurre et versez le lait avec l'ail.

Remuez jusqu'à ce que l'ail fonde, puis ajoutez les anchois.

Continuez à remuer pendant environ 20 mn jusqu'à ce que les anchois fondent.

Une fois terminée, laissez la sauce sur un chauffe-plat pour la garder chaude.



LE PETIT DICO FRANÇAIS/ITALIEN



Le bonnet

Il berretto



Le sapin

L'abete



La crèche

Il presepio



Le nougat

Il torrone

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Emma, née le 18 septembre 2013, 2ème enfant au foyer de Sylvie Michel et Emmanuel CABANNES et petite fille de Nicole et Albert MICHEL.

Stella, née le 28 octobre 2013, 1^{er} enfant au foyer de Carole FORNO et Flavien AMOROS.

Roxane, née le 9 décembre 2013, 2ème enfant au foyer de Emmeline BLANC et Guillaume CARLETTO, petite fille de Daniel BLANC.

Léa, née le 17 décembre 2013, 1^{er} enfant de Patricia et Justino LOPES FERREIRA, nos boulangers.

DÉCÈS

Mme Monique MICHEL survenu le 18 juillet 2013.

Mme Jeanine HABAUZIT épouse BARLES dans sa 90^e année, survenu le 4 août 2013.

Mme Colette FARGES épouse ARNAUDO, survenu le 6 septembre 2013.

M. Bernard CAZERES survenu le 1^{er} octobre 2013

Mme Henriette MARTIN épouse SILVE survenu le 21 novembre 2013

BIENVENUE À

M. Clément BOUTTERIN, à Villaudemard.

La famille de Mme Linda ATHAMNIA, à Villaudemard.

Mme Isabelle ALEXIS JAYLE, au village.

Mme Delphine ROGUET, à Villaudemard.

M. et Mme Maurice et Renée PASCAL, route de Gap.

Mme Karine MAQUET, à Surville.

MARIAGES

Mme Sandrine MICHEL et M. Olivier VACELET le 29 septembre 2013.

PERSONNEL COMMUNAL

Avec l'arrivée de sa fille, Mme Carole FORNO a décidé de prendre un congé parental de 6 mois. Afin de la remplacer au point accueil de Chabanon, pour la saison hivernale 2013/2014, Mme Pauline STEPHAN a été recrutée. Cette dernière est en poste depuis le 9 décembre 2013.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services administratifs vous accueillent aux jours et horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h mercredi et samedi de 9h à 12h

Pour nous contacter : Tel : 04.92.35.06.38 Fax : 04.92.35.25.33 Courriel : accueil@selonnet.fr

Directeur de la publication : M. Michel GRAMBERT

Equipe de rédaction : Carole FORNO, Cécile MICHEL, Stéphanie TARANTO, Laurent PASCAL

